

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

COPIES

- Le Sénateur
- Le Président du Conseil territorial

Paris, le 8 octobre 2009

M. Jean-Pierre BERÇOT
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

J'imagine que comme moi vous avez été informé de la décision du gouvernement canadien de supprimer les postes de gardiens du phare de l'Île Verte.

J'ai été contactée par des professionnels de la mer ou encore des plaisanciers qui m'ont réaffirmé l'importance d'une présence humaine sur l'Île Verte, et expliqué que l'automatisation du phare n'apporterait plus autant de garanties en terme de sécurité.

Je sais également que les marins de la côte sud de Terre-Neuve sont opposés à cette automatisation du phare et ont effectué des démarches auprès de leurs élus et des administrations canadiennes compétentes pour préserver les postes.

Je connais votre attachement à la sécurité des gens de mer, aussi il me semble qu'un soutien des autorités de Saint-Pierre-et-Miquelon afin de maintenir les gardiens de phare sur l'Île Verte, pourrait être formulé auprès de la délégation canadienne lors de la prochaine Commission mixte pour la coopération régionale, qui se tiendra le 20 octobre prochain à la CACIMA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.



Annick Girardin